



DIRECTION DU DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE

Affaire suivie par :
Stéphanie MENAGER

Tél. : 04 98 10 72 30

Mail : stephanie.menager@dracenie.com

Mairie Le ...
Courrier Arrive.

06 DEC. 2019

n° 219 12388
Traité par urba
Copie à Lem

A Mesdames et Messieurs les Maires

N/Réf. : LS/FR/SM/N°2019 - 171

Draguignan, le 29 NOV. 2019

Objet : FISAC - Aides directes 2018/2020 - Nouveau point de vigilance concernant les créateurs d'entreprise.

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Ces dernières semaines, plusieurs cas de commerces candidats au Fonds d'aides directes FISAC 2018/2020 nous ont été soumis suscitant des interrogations quant à leur éligibilité. Il s'agit en effet de création d'activités.

Or, dans le cadre de l'Appel A Projets FISAC 2016, auquel l'Agglomération a répondu, il est stipulé que seules sont éligibles « **les entreprises existantes** » souhaitant « **moderniser leurs locaux d'activités** ».

L'Etat est venu préciser qu'une entreprise existante doit avoir **au moins deux ans d'activités**. Par-là, l'Etat entend soutenir des entreprises « viables », ce qui exclut de facto les créations d'activités.

Dans ce contexte, je vous invite à informer le plus en amont possible les entreprises de commerces, artisanales et de services, candidates aux aides directes FISAC.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.



Olivier AUDIBERT-TROIN

Président
Ancien Député du Var

Dracénie Provence Verdon
agglomération

Square Mozart
CS 90129
83004 DRAGUIGNAN cedex

Tél. : 04 94 50 16 20
contact@dracenie.com